



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION



Version 1

▷ jeune sapeur pompier  
et jeune marin-pompier





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises**

# **RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION**

## **DE JEUNE SAPEUR-POMPIER ET DE JEUNE MARIN-POMPIER**

**Pris en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 03 décembre 2021  
relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier**





# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>Suivi des modifications du référentiel</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>I. Cadre général de l'évaluation</b> .....	<b>- 7 -</b>
I.1. Évaluation et suivi individuel de l'acquisition des connaissances et aptitudes du jeune sapeur-pompier et jeune marin-pompier.....	- 7 -
I.2. Délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier.....	- 8 -
I.3. Reconnaissance de la formation de jeune sapeur-pompier ou jeune marin-pompier .....	- 9 -
<b>II. Les modalités d'évaluation</b> .....	<b>- 13 -</b>
II.1. Cycle de formation JSP1.....	- 13 -
II.2. Cycle de formation JSP2.....	- 17 -
II.3. Cycle de formation JSP3.....	- 23 -
II.4. Cycle de formation JSP4.....	- 29 -
<b>Règlement technique des épreuves physiques</b> .....	<b>- 37 -</b>
<b>Modèle d'attestation de formation</b> .....	<b>- 41 -</b>
<b>Synoptique de la formation et de l'évaluation du jeune sapeur-pompier / jeune marin-pompier....</b>	<b>- 43 -</b>
<b>Modèle de diplôme du brevet national de jeune sapeur-pompier / jeune marin-pompier.....</b>	<b>- 47 -</b>
<b>Livret de suivi individuel du parcours de formation</b> .....	<b>- 51 -</b>



# I. Cadre général de l'évaluation

## ***1.1. Évaluation et suivi individuel de l'acquisition des connaissances et aptitudes du jeune sapeur-pompier et jeune marin-pompier***

Le présent référentiel définit les modalités d'évaluation et de validation (formative ou certificative) des cycles de formation des JSP/JMP ainsi que l'organisation des évaluations.

Le développement des compétences est évalué de façon régulière tout au long des cycles de formation par l'équipe pédagogique. Ces évaluations sont organisées afin d'apprécier, à partir de critères adaptés, l'atteinte par le JSP/JMP d'un niveau de connaissances, habiletés et attitudes correspondant au cycle de formation suivi. Ces évaluations permettent ainsi à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution du JSP/JMP et d'adapter la formation, le cas échéant.

Les évaluations peuvent être formatives ou certificatives selon le cycle de formation, tel que défini dans le présent référentiel.

Ainsi, les évaluations du cycle de formation JSP1, formatives à l'exception de la formation « prévention et secours civiques de niveau 1 », sont organisées et réalisées par l'organisme habilité pour la formation des JSP/JMP.

Les évaluations des cycles de formation JSP2 et JSP3, sont organisées et réalisées par l'organisme habilité pour la formation des JSP/JMP, en collaboration avec le service d'incendie et de secours, et constituent des évaluations formatives. Les modalités de mise en œuvre des évaluations (questionnaires, ateliers...) des cycles 2 et 3 sont préalablement validées par le comité pédagogique départemental.

Les évaluations de fin de cycle 4, certificatives, sont réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou de l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille et constituent les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier.

### **La traçabilité des évaluations**

#### **a) Livret de suivi individuel du parcours de formation**

Un livret de suivi individuel du parcours de formation, annexé au présent référentiel, recense les résultats de chaque évaluation et permet au jeune sapeur-pompier/jeune marin-pompier et à l'équipe pédagogique de disposer d'un document de traçabilité et de synthèse.

Ce livret de suivi individuel est propre à chaque JSP/JMP et permet de centraliser l'ensemble des informations relatives à son parcours de formation. Il est mis à jour par l'équipe pédagogique et est détenu par le responsable de la section de JSP.

Le responsable de section doit présenter, a minima à la fin de chaque cycle, au JSP/JMP et à ses représentants légaux les informations contenues dans ce livret afin de les tenir informés du déroulement de la formation et de l'évolution de ce dernier, tant d'un point de vue pédagogique que comportemental.

Le livret de suivi individuel représente le lien fondamental de communication au sein de l'équipe pédagogique. Il permet, en effet, de suivre la progression du JSP/JMP et d'adapter ainsi la formation aux axes d'efforts identifiés (connaissances en voie d'acquisition ou non acquises).

Le livret de suivi individuel sera remis au JSP/JMP ou à son représentant légal à la fin de son parcours de formation de JSP/JMP ou lors d'un changement de section.

#### **b) Livret individuel d'auto-évaluation**

Le livret de suivi individuel du parcours de formation peut être complété par un livret individuel d'auto-évaluation, détenu et renseigné par le jeune sapeur-pompier ou jeune marin-pompier. Ce livret est mis à la disposition du JSP/JMP pour lui permettre de suivre l'évolution de son parcours au fur et à mesure du déroulement du cycle.

## **1.2. Délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier**

Le brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier est délivré par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, par le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou par l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille à tout JSP ou JMP ayant validé l'ensemble des épreuves de fin de cycle 4 de formation des JSP/JMP, défini par le présent référentiel.

Ces épreuves comprennent :

1. Évaluation du module prompt secours.
2. Quatre épreuves pratiques portant sur la mise en œuvre :
  - de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert ;
  - du lot de sauvetage et de protection contre les chutes et des échelles à main ;
  - des établissements en binôme et de l'utilisation des lances ;
  - des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement.
3. Quatre épreuves sportives :
  - une épreuve aquatique de sauvetage individuelle ;
  - une épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier ;
  - une épreuve d'endurance cardio-respiratoire ;
  - une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs.

Les modalités d'organisation et de validation de ces épreuves sont définies dans le présent référentiel.

Le jury chargé de la délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier est présidé par le directeur des services d'incendie et de secours, par le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou par l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille, ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant et comprend :

- le conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale chargé des fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou à défaut, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département ou son représentant ;
- le médecin-chef ou son représentant ;
- le président de l'organisme habilité ou son représentant ;
- un officier de sapeurs-pompiers professionnels ;
- un officier de sapeurs-pompiers volontaires ;
- un formateur titulaire de la formation définie par l'arrêté du 18 juillet 2014 relatif à la formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers, ayant participé à la formation ;
- un sapeur-pompier, titulaire du niveau 2 au moins de la formation d'encadrement des activités physiques.

Pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon de marins-pompiers de Marseille, les deux officiers du jury sont des militaires de l'unité concernée, l'éducateur ou le conseiller des activités physiques est titulaire d'un titre équivalent au sein de ces unités et le formateur doit avoir participé à la formation.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsqu'au moins cinq membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal élargé par tous les membres du jury.

Le jury peut, lors de ses délibérations, s'appuyer sur les évaluations et appréciations figurant dans le livret de suivi individuel et, en tant que de besoin, sur les observations des évaluateurs et de l'équipe pédagogique.

En cas d'échec lors des évaluations, constaté par le jury compétent, le jeune sapeur-pompier est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois aux épreuves non réussies, dans un délai de douze mois, sans toutefois dépasser l'âge limite fixé par l'article 5 de l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif

à la formation et au brevet national de JSP/JMP. En cas de nouvel échec, constaté par le jury compétent, l'épreuve est invalidée. Le jeune sapeur-pompier doit alors suivre à nouveau la formation correspondant à cette épreuve et représenter les épreuves avant l'âge limite précité. Le candidat conserve le bénéfice des unités de valeurs ou modules de formation qui ont été acquis précédemment.

A titre exceptionnel, un jeune sapeur-pompier peut être autorisé à effectuer ces épreuves dans un autre département que son département d'origine, sous réserve qu'une convention existe entre les deux services d'incendie et de secours concernés.

Une attestation de suivi de la formation est délivrée par le président de l'organisme habilité à tout JSP/JMP ayant suivi la totalité des quatre cycles de formation ou à tout JSP/JMP quittant la section en cours de formation.

Le modèle est défini dans le présent référentiel.

Le JSP/JMP ayant validé l'ensemble des épreuves de fin de cycle 4 se voit délivrer le brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier, dont le modèle est défini dans le présent référentiel.

### **1.3. Reconnaissance de la formation de jeune sapeur-pompier ou jeune marin-pompier**

Lors de son engagement en tant que sapeur-pompier volontaire, le titulaire du brevet national de JSP/JMP pourra bénéficier d'une dispense partielle de la formation initiale d'équipier de sapeur-pompier volontaire après présentation du BNJSP et étude du livret de suivi individuel de formation par la commission de dispense organisée par le service d'incendie et de secours.

La commission de dispense pourra s'appuyer sur les tableaux suivants présentant les compétences de l'équipier de sapeur-pompier volontaire développées par le JSP/JMP pendant son parcours de formation :

#### **Module transverse**

<b>Blocs de compétences</b>	<b>Compétences associées</b>	<b>JSP1</b>	<b>JSP2</b>	<b>JSP3</b>	<b>JSP4</b>
<b>a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)</b>	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	APS A2		APS A2	SC B2
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	INC A1, A2, B1 / SC B1			INC B2, C4
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen	-	-	-	-
	Préserver son potentiel physique et psychologique	APS A1	APS A1	APS A1	SC B2 APS A1, A2
	Contrôler ses équipements de protection individuelle	INC A1, B1	INC A1		
<b>b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours</b>	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans		PS A1	PS A1	PS A1
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale		PS A1	PS A1	PS A1
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale			PS A1	PS A1

	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert			PS A1	PS A1
<b>c) S'adapter à son environnement</b>	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques	SC B1	SC A1	SC A1	INC A2, A3
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	SC B1		SC A1	INC A2, A3

### Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

Blocs de compétences	Compétences associées	JSP1	JSP2	JSP3	JSP4
<b>1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité</b>	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	INC A2, B1, B2	INC A1, B1, B2	INC A2, B1, B2	INC A5, B1, B2
	Prendre en compte les impliqués			INC B1	INC A5, B1
<b>2. Sécuriser la zone d'intervention</b>	Analyser l'environnement opérationnel	INC C3,	INC C1, C2, C3	INC A1, C4	INC A1, A4, C1
	Identifier les risques	INC C3		INC A1	INC A1, C1
	Mettre en place les zonages opérationnels			INC A1	
<b>3. Éteindre un incendie</b>	Réaliser un dispositif d'extinction	INC C1, C2	INC C6	INC C2, C3	INC C2, C3
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction		INC C1, C2, C3, C4, C5	INC C1, C3	INC C2, C3, C4

L'évolution sur une échelle aérienne n'est pas intégrée à la formation JSP/JMP.

### Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

Le bloc de compétences 4 « Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes » **ne fait pas partie de la formation des JSP/JMP.**

### Domaine d'activité du secours routier

Le bloc de compétences 5 « Intervenir au sein d'une équipe de secours routier » **ne fait pas partie de la formation des JSP/JMP.**

### Domaine d'activité protection des personnes, des biens et de l'environnement

Blocs de compétences	Compétences associées	JSP1	JSP2	JSP3	JSP4
<b>6. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement</b>	Participer à la protection des personnes et des biens		PPBE A1, A2	PPBE A1	PPBE A1, A2
	Participer à la protection de l'environnement	-	-	-	-
	Intervenir lors d'événements climatiques			SC A1	PPBE A1



<b>7. Intervenir pour une mission impliquant des animaux</b>	Intervenir en présence d'un animal blessé en danger ou menaçant				PPBE B1
	Procéder à la destruction d'hyménoptères				PPBE B2

Les éléments de compétences liés aux matériels de forçement, d'élagage, de tronçonnage et de découpe du bloc de compétences « Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement » ne sont pas intégrés à la formation du JSP/JMP.

#### **Blocs de compétences transversales :**

<b>Blocs de compétences</b>	<b>Compétences associées</b>	<b>JSP1</b>	<b>JSP2</b>	<b>JSP3</b>	<b>JSP4</b>
<b>B. Agir au sein d'un collectif</b>	S'intégrer au sein du collectif	SC A1, A2, A5, C1	SC B1	SC B1	SC A1, B1
	Travailler avec et pour le collectif	SC A5		SC B1	SC A1, B1
	Échanger et partager les informations			INC A3	SC B1
<b>C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels</b>	Contrôler les matériels et véhicules		SC B2		
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules		SC B2		

Le bloc de compétences transversales A « S'impliquer dans son activité » n'est pas développé au cours de la formation du JSP/JMP.



## II. Les modalités d'évaluation

### II.1. Cycle de formation JSP1

#### Récapitulatif des évaluation(s) formative(s) réalisées en JSP1



Modules	Évaluations
Module Prévention et Secours Civique de niveau 1	- Mises en situation pratique
Module Incendie	- Une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales
Module Protection des personnes des biens et de l'environnement	Néant
Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile	- Une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales
Module Activités physiques et sportives	Néant

**JSP1 – Évaluation du module PSC 1**

Evaluation conforme aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 relatif à la formation « prévention et secours civique de niveau 1 »

**Pré-requis**

Néant

**Caractéristiques de l'évaluation**

La formation « Prévention et Secours Civique de niveau1 » fait l'objet d'évaluations formatives au cours de mises en situation pratiques.

**Contenus évalués**

Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes ;

Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;

Réalisation immédiate des premiers gestes de secours face à une personne:

- Victime d'obstruction des voies aériennes ;
- Victime d'un saignement abondant ;
- Inconsciente qui respire ;
- En arrêt cardiaque ;
- Victime d'un malaise ;
- Victime d'un traumatisme.

**Critères de validation**

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Réaliser ou faire réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- Participer une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).

**JSP1 – Évaluation du module incendie**  
**Évaluation formative**

**Pré-requis**

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :**

Les modalités d'évaluation (écrites ou orales) sont définies par le responsable de l'organisme habilité.

**Contenus évalués**

**Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) portant sur :**

- Les équipements de protection individuelle
- La description et la composition de l'ARICO
- La description et la composition du LSPCC
- La description des échelles à mains
- Les matériels de lutte contre l'incendie
- Les principes de la DECI
- La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie

**Critères de validation**

Évaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances.

Le suivi de l'acquisition des connaissances de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.

**JSP1 – Évaluation du module engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile**  
**Évaluation formative**

**Pré-requis**

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) :**

Les modalités d'évaluation (écrites ou orales) sont définies par le responsable de l'organisme habilité.

**Contenus évalués**

**Épreuve(s) écrite(s) ou orale(s) portant sur :**

- La connaissance du réseau associatif fédéral
- Les comportements qui sauvent
- Les grades des sapeurs-pompiers

**Critères de validation**

Évaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances.

Le suivi de l'acquisition des connaissances de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.



## II.2. Cycle de formation JSP2

### Récapitulatif des évaluation(s) formatives réalisées en cycle 2

Modules	Évaluations
Module Prompt secours	Néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place <sup>1</sup>
Module Incendie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve écrite sous forme d'un QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1 et JSP2</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la procédure d'équipement au port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la procédure opérationnelle de protection contre les chutes</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à coulisse</li><li>- Une épreuve pratique portant sur les établissements</li></ul>
Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve écrite sous forme d'un QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2</li><li>- Une épreuve portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement</li></ul>
Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile	Néant
Module Activités physiques et sportives	Néant

Les évaluations sont organisées et réalisées par l'organisme habilité pour la formation des JSP/JMP, en collaboration avec le service d'incendie et de secours, et constituent des évaluations formatives.

Les modalités de mise en œuvre des évaluations (questionnaires, ateliers...) sont préalablement validées par le comité pédagogique départemental.

<sup>1</sup> Évaluation du module Prompt secours pouvant être réalisée en cycle JSP2, JSP3 ou JSP4 en fonction de l'organisation mise en place par l'organisme habilité. En effet, pour des raisons logistiques, pédagogiques ou organisationnelles et après validation du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt Secours en cycles JSP2, JSP3 ou JSP4.

**JSP2 – Évaluation du module incendie**  
**Évaluation formative**

**Pré-requis**

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuve écrite :**

- Un questionnaire à choix multiple (QCM) de 20 à 40 questions.

**Épreuves pratiques :**

- Un atelier pratique au cours duquel est évalué, par binôme, l'équipement au port de l'ARICO ;
- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la procédure opérationnelle de protection contre les chutes ;
- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la mise en œuvre d'une échelle à coulisse ;
- Un atelier pratique au cours duquel sont évalués, par binôme, les établissements.

**Contenus évalués**

**Épreuve écrite portant sur :**

- Contenu pédagogique du cycle JSP1
- La combustion
- Les modes de propagation
- Le comportement et la réaction au feu des matériaux
- Les classes de feux et les différents agents extincteurs
- Les procédés d'extinction

**Épreuves pratiques portant sur :**

***1<sup>er</sup> atelier pratique :***

- L'équipement en binôme de l'ARICO

***2<sup>ème</sup> atelier pratique :***

- La mise en œuvre opérationnelle du LSPCC dans la protection contre les chutes

***3<sup>ème</sup> atelier pratique :***

- La mise en œuvre d'une échelle à coulisse en binôme (2 plans)

***4<sup>ème</sup> atelier pratique :***

- Les règles d'établissements des tuyaux
- Les établissements (ETB1, ETB2 et ETB3 de plain-pied)

**Critères de validation**

Evaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et aptitudes.

Le suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.

**JSP2 – Évaluation du module Protection des personnes, des biens et de l'environnement**  
**Evaluation formative**

**Pré-requis**

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuve écrite :**

- Un questionnaire à choix multiple (QCM) de 10 à 20 questions.

**Épreuve pratique :**

- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, individuellement, la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement

**Contenus évalués**

**Épreuve écrite portant sur :**

- Les matériels d'épuisement et d'assèchement électriques et manuels
- Les matériels électriques et d'éclairage

**Épreuve pratique portant sur :**

- Les matériels d'épuisement et d'assèchement électriques et manuels
- Les matériels électriques et d'éclairage

**Critères de validation**

Evaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et aptitudes.

Le suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.

## Organisation des évaluations formatives - cycle JSP2

### a) Module incendie

#### Épreuve écrite

Le questionnaire à choix multiples est réalisé par l'organisme habilité et validé par le comité pédagogique départemental.

Il comprend 20 à 40 questions portant sur les cycles JSP1 et JSP2 et abordant les contenus mentionnés dans la fiche Eval INC JSP2 du référentiel national d'évaluation.

Une fois corrigé et/ou annoté, le questionnaire est transmis et laissé au responsable de la section de JSP/JMP pour que ce dernier prenne en compte les contenus de formation acquis, en voie d'acquisition ou non acquis par le JSP/JMP.

Ayant uniquement pour finalité d'identifier chez le JSP/JMP les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises, le questionnaire n'a pas besoin d'être noté.

#### Épreuves pratiques

1<sup>er</sup> atelier : l'équipement en binôme de l'ARICO

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de s'équiper de l'appareil respiratoire isolant en respectant toutes les procédures de contrôle mutuel et de sécurité.

L'évaluation s'arrête au moment où les deux JSP/JMP pensent être prêts pour partir en reconnaissance sous ARI. **Aucune progression sous ARI ne doit être réalisée sur cet atelier.**

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur la description, la composition et le fonctionnement de l'ARICO, les atmosphères non respirables et les contraintes physiologiques liées à l'utilisation d'un ARICO.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

2<sup>ème</sup> atelier : la mise en œuvre opérationnelle du LSPCC dans la protection contre les chutes

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de mettre en œuvre la procédure opérationnelle de protection contre les chutes. **Aucune mise au vide ne doit être réalisée.**

Chaque JSP/JMP tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les possibilités et les limites d'utilisation du LSPCC, les points fixes, les amarrages et les nœuds dans la protection contre les chutes.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

3<sup>ème</sup> atelier : la mise en œuvre d'une échelle à coulisse en binôme (2 plans)

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de mettre en œuvre une échelle à coulisse en respectant les procédures de sécurité liées à la manipulation de ce matériel.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les caractéristiques et les possibilités d'utilisation des échelles à coulisses.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

4<sup>ème</sup> atelier : les établissements (ETB1, ETB2 et ETB 3 de plain-pied)

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de réaliser les établissements suivants :

- Établissement de la lance du dévidoir tournant (ETB1)
- Établissement d'une division d'alimentation ou d'une division d'attaque (ETB2)
- Établissement d'une ligne d'attaque sur une prise d'eau de plain-pied (ETB3)

Les JSP/JMP tirent au sort leurs rôles au sein du binôme (chef ou équipier) pour la première manœuvre et inversent les rôles lors des manœuvres suivantes.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

Les manœuvres, conformes aux procédures opérationnelles définies par le guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction » ou le règlement opérationnel du SIS, se font sans ARI et sans eau.

Les ordres sont donnés par un formateur, de préférence chef d'agrès.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les règles et les précautions d'emploi des tuyaux, et les règles d'établissement.

## **b) Module protection des personnes, des biens et de l'environnement**

### **Épreuve écrite**

Le questionnaire à choix multiples est réalisé par l'organisme habilité et validé par le comité pédagogique départemental.

Il comprend 10 à 20 questions portant sur le cycle JSP2.

Une fois corrigé et/ou annoté, le questionnaire est transmis et laissé au responsable de la section de JSP/JMP pour que ce dernier prenne en compte les contenus de formation acquis, en voie d'acquisition ou non acquis par le JSP/JMP.

Ayant uniquement pour finalité d'identifier chez le JSP/JMP les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises, le questionnaire n'a pas besoin d'être noté.

### **Épreuve pratique : ateliers sur les matériels d'interventions diverses**

Il est demandé aux JSP/JMP, individuellement, de mettre en œuvre les matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement mentionnés dans la fiche Eval PPBE JSP2 du référentiel national d'évaluation.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur la description, la composition et le fonctionnement des matériels d'épuisement et d'assèchement et des matériels électriques et d'éclairage.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.





## II.3. Cycle de formation JSP3

### Récapitulatif des évaluation(s) formatives réalisées en cycle 3



Modules	Évaluations
Module Prompt secours	Néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place <sup>2</sup>
Module Incendie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve écrite sous forme d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1, JSP2 et JSP3</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</li><li>- Une épreuve pratique portant sur les procédures opérationnelles du LSPCC</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à crochets</li><li>- Une épreuve pratique portant sur les établissements</li></ul>
Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve écrite sous forme d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2 et JSP3</li><li>- Une épreuve portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés en JSP2 et JSP3</li></ul>
Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile	Néant
Module Activités physiques et sportives	Néant

Les évaluations sont organisées et réalisées par l'organisme habilité pour la formation des JSP/JMP, en collaboration avec le service d'incendie et de secours, et constituent des évaluations formatives.

Les modalités de mise en œuvre des évaluations (questionnaires, ateliers...) sont préalablement validées par le comité pédagogique départemental.

<sup>2</sup> Évaluation du module Prompt secours pouvant être réalisée en cycle JSP2, JSP3 ou JSP4 en fonction de l'organisation mise en place par l'organisme habilité. En effet, pour des raisons logistiques, pédagogiques ou organisationnelles et après validation du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt Secours en cycles JSP2, JSP3 ou JSP4.

## JSP3 – Évaluation du module incendie

### Évaluation formative

#### Pré-requis

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

#### Caractéristiques de l'évaluation

##### Épreuve écrite :

- Un questionnaire à réponse ouverte et courte (QROC) de 10 à 20 questions.

##### Épreuves pratiques :

- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert ;
- Un atelier pratique au cours duquel sont évaluées, par binôme, les procédures opérationnelles de sauvetage au moyen du LSPCC ;
- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la mise en œuvre d'une échelle à crochets ;
- Un atelier pratique au cours duquel sont évalués, par binôme, les établissements.

#### Contenus évalués

##### Épreuve écrite portant sur :

- Contenus pédagogiques des évaluations des cycles JSP1 et JSP2
- L'explosimétrie et la coupure des fluides
- Les notions élémentaires d'hydraulique
- Les systèmes d'information et de communication
- Les moyens facilitant l'action des secours

##### Épreuves pratiques portant sur :

###### **1<sup>er</sup> atelier pratique :**

- La mise en œuvre de l'ARICO, en binôme, lors d'une progression simple sans obstacles

###### **2<sup>ème</sup> atelier pratique :**

- La mise en œuvre opérationnelle du LSPCC lors des différents sauvetages (sauvetage ou mise en sécurité d'une personne par l'extérieur, sauvetage en excavation)

###### **3<sup>ème</sup> atelier pratique :**

- La mise en œuvre d'une échelle à crochets en binôme

###### **4<sup>ème</sup> atelier pratique :**

- Les établissements (ETB4, ETB5 et ETB6)

#### Critères de validation

Evaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et aptitudes.

Le suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.

**JSP3 – Évaluation du module Protection des personnes, des biens et de l'environnement**  
**Evaluation formative**

**Pré-requis**

Avoir suivi les contenus pédagogiques évalués

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuve écrite :**

- Un questionnaire à réponse ouverte et courte (QROC) de 5 à 10 questions.

**Épreuves pratiques :**

- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement. Évaluation individuelle.

**Contenus évalués**

**Épreuve écrite portant sur :**

- Contenu pédagogique des cycles JSP2 et JSP3
- Les matériels d'épuisement et d'assèchement thermiques portables et hydrauliques

**Épreuve pratique portant sur :**

- La mise en œuvre des matériels thermiques portables et hydrauliques

**Critères de validation**

Évaluation(s) formative(s) sans critère de validation, servant uniquement à évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et aptitudes.

Le suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes de chaque JSP/JMP s'effectue à l'aide du livret de suivi individuel.

## Organisation des évaluations formatives - cycle JSP3

### a) Module incendie

#### Épreuve écrite

Le questionnaire (QROC) est réalisé par l'organisme habilité et validé par le comité pédagogique départemental.

Il comprend 10 à 20 questions portant sur les cycles JSP1, JSP2 et JSP3 et abordant les contenus pédagogiques mentionnés dans la fiche Eval INC JSP3 du référentiel national d'évaluation.

Une fois corrigé et/ou annoté, le questionnaire est transmis et laissé au responsable de la section de JSP/JMP pour que ce dernier prenne en compte les contenus de formation acquis, en voie d'acquisition ou non acquis par le JSP/JMP.

Ayant uniquement pour finalité d'identifier chez le JSP/JMP les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises, le questionnaire n'a pas besoin d'être noté.

#### Épreuves pratiques

1<sup>er</sup> atelier : la mise en œuvre de l'ARICO, en binôme, lors d'une progression simple sans obstacles

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de s'équiper de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert en respectant toutes les procédures de contrôle mutuel et de sécurité.

Les JSP/JMP tirent au sort leurs rôles au sein du binôme (chef ou équipier).

Une fois équipé, le binôme évolue sur une ligne guide mise en place initialement par les formateurs. Le parcours à effectuer par le binôme sur cette ligne guide est sans obstacles à franchir, dans un milieu artificiellement enfumé (ou avec masques occultés). Le but est de faire progresser les JSP/JMP, en binôme indissociable, sans visibilité, d'un point de départ à un point d'arrivée, en étant solidaire d'une ligne guide.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les règles d'emploi et de sécurité des EPI.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les formateurs.

La durée d'engagement ne doit pas excéder 10 minutes.

2<sup>ème</sup> atelier : la mise en œuvre opérationnelle du LSPCC lors des différents sauvetages

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de réaliser en utilisant le lot de sauvetage et de protection contre les chutes, une manœuvre de sauvetage parmi les deux suivantes :

- sauvetage ou mise en sécurité d'une personne par l'extérieur ;
- sauvetage en excavation.

Le thème de la manœuvre est tiré au sort. Un mannequin tient lieu de victime. Les mises en situation pratiques sont sécurisées conformément aux règles de sécurité précisées dans le référentiel national de formation.

Les JSP/JMP tirent au sort leurs rôles au sein du binôme (chef ou équipier).

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, après la mise en place du dispositif, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les possibilités et limites d'utilisation du LSPCC, les points fixes, les amarrages et les nœuds dans la procédure de sauvetage.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP par les formateurs.

3<sup>ème</sup> atelier : la mise en œuvre d'une échelle à crochets en binôme

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de mettre en œuvre une échelle à crochets en respectant les procédures de sécurité liées à la manipulation de ce matériel. Chaque JSP/JMP du binôme manipule à son tour l'échelle à crochets.

**Lors de sa progression sur l'échelle à crochets, le JSP/JMP devra être assuré de manière à éviter toute chute. Il n'est pas demandé aux JSP/JMP de monter au-delà d'un premier niveau à l'aide de l'échelle à crochets.**

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les caractéristiques et les possibilités d'utilisation des échelles à crochets.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

4<sup>ème</sup> atelier : Les établissements

Il est demandé aux JSP/JMP, répartis en binôme, de réaliser les établissements suivants :

- Alimentation d'un dispositif hydraulique (ETB4)
- Établissements particuliers (ETB5)
- Prolongation d'établissement ou remplacement de tuyau (ETB6)

Les JSP/JMP tirent au sort leurs rôles au sein du binôme (chef ou équipier) pour la première manœuvre et inversent les rôles lors des manœuvres suivantes.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.

Les manœuvres sont réalisées conformément aux procédures opérationnelles définies par le guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction » ou le règlement opérationnel du SIS.

Les ordres sont donnés par un formateur, de préférence chef d'agrès.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les établissements.

## **b) Module protection des personnes, des biens et de l'environnement**

### **Épreuve écrite**

Le questionnaire (QROC) est réalisé par l'organisme habilité et validé par le comité pédagogique départemental.

Il comprend 5 à 10 questions portant sur les cycles JSP2 et JSP3 et abordant les contenus pédagogiques mentionnés dans la fiche Eval PPBE JSP3 du référentiel national d'évaluation.

Une fois corrigé et/ou annoté, le questionnaire est transmis et laissé au responsable de la section de JSP/JMP pour que ce dernier prenne en compte les contenus de formation acquis, en voie d'acquisition ou non acquis par le JSP/JMP.

Ayant uniquement pour finalité d'identifier chez le JSP/JMP les connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises, le questionnaire n'a pas besoin d'être noté.

**Épreuve pratique** : atelier sur les matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Il est demandé aux JSP/JMP, individuellement, de mettre en œuvre les matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement mentionnés dans la fiche Eval PPBE JSP3 du référentiel national d'évaluation.

Sous forme de questions/réponses, les formateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les matériels d'épuisement et d'assèchement.

Les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes correspondantes sont remplies directement sur les livrets de suivi individuels des JSP/JMP par les formateurs.





## II.4. Cycle de formation JSP4

### Récapitulatif des évaluations certificatives réalisées en fin de cycle 4 Brevet de JSP

Modules	Évaluations
Module Prompt secours	Néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place <sup>3</sup>
Module Incendie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</li><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des échelles et du LSPCC</li><li>- Une épreuve pratique portant sur les établissements en binôme et l'utilisation des lances</li></ul>
Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés en JSP2, JSP3 et JSP4</li></ul>
Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile	Néant
Module Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une épreuve aquatique de sauvegarde individuelle</li><li>- Une épreuve spécifique de parcours sportif du sapeur-pompier</li><li>- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire</li><li>- Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs</li></ul>

Les évaluations de fin de cycle 4, certificatives, sont réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou de l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille et constituent les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier.

<sup>3</sup> Évaluation du module Prompt secours pouvant être réalisée en cycle JSP2, JSP3 ou JSP4 en fonction de l'organisation mise en place par l'organisme habilité. En effet, pour des raisons logistiques, pédagogiques ou organisationnelles et après validation du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt Secours en cycles JSP2, JSP3 ou JSP4.

**JSP4 – Évaluation du module prompt secours**  
**Évaluation certificative**

**Pré-requis**

Avoir suivi la totalité du module Prompt secours

**Caractéristiques de l'évaluation**

Le module prompt secours fait l'objet d'une évaluation sommative et certificative réalisée lors des mises en situation pratique au cours de la formation.

**Contenus évalués**

**Habilités**

Rechercher et identifier une détresse vitale  
Désobstruer les voies aériennes  
Agir sur les hémorragies  
Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène

**Attitudes**

Rassurer et encadrer la victime et les impliqués  
Préserver son potentiel physique et psychologique

**Connaissances**

Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste  
Les acteurs de l'organisation des secours  
Marche générale d'une intervention SUAP  
La sécurité collective et individuelle  
La zone d'intervention  
Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)  
Interactions des fonctions vitales  
Les urgences vitales  
Malaises et affections spécifiques  
Le système ventilatoire et ses détresses  
L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes  
Le système circulatoire et ses détresses  
Les hémorragies et leur traitement  
Les plaies et brûlures  
Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secourisme isolé

**Critères de validation**

Avoir suivi l'ensemble de la formation au module prompt secours.

Satisfaire aux modalités de validation définies par le comité pédagogique départemental et intégrant notamment :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- Démontrer, lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en terme de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

**JSP4 – Évaluation du module incendie**  
**Evaluation certificative****Pré-requis**

Etre âgé de seize ans dans l'année civile d'organisation des épreuves et de dix-huit ans au plus (conformément à l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier du 3 décembre 2021 – Art.5)

Avoir suivi la totalité de la formation de JSP/JMP

**Caractéristiques de l'évaluation****Épreuves pratiques :**

- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la mise en œuvre de l'ARICO lors d'une reconnaissance
- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, par binôme, la mise en œuvre du LSPCC et des échelles lors de la réalisation d'un sauvetage d'une personne ou d'une protection contre les chutes
- Un atelier pratique au cours duquel sont évalués, par binôme, les établissements et l'utilisation des lances

**Contenus évalués****Épreuves pratiques portant sur :*****1<sup>er</sup> atelier pratique :***

- Une mise en situation pratique au cours de laquelle le binôme procède à une reconnaissance sous ARICO, sous les ordres d'un chef d'agrès.

***2<sup>ème</sup> atelier pratique :***

- Une mise en situation pratique basée sur la mise en œuvre du LSPCC avec ou sans l'emploi d'une échelle à mains, sous les ordres d'un chef d'agrès.

***3<sup>ème</sup> atelier pratique :***

- Une mise en situation pratique, au cours de laquelle le binôme procède à des établissements de tuyaux et à l'utilisation des lances, sous les ordres d'un chef d'agrès.

**Critères de validation**

Évaluations certificatives pour l'obtention du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier

**Épreuves pratiques :**

Pour valider individuellement les épreuves pratiques du module incendie, le JSP/JMP doit obtenir une mention "apte" à chaque atelier.

**JSP4 – Évaluation du module protection des personnes, des biens et de l'environnement**  
**Évaluations certificatives**

**Pré-requis**

Etre âgé de seize ans dans l'année civile d'organisation des épreuves et de dix-huit ans au plus (conformément à l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier du 3 décembre 2021 – Art.5)

Avoir suivi la totalité de la formation de JSP/JMP

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuves pratiques :**

- Un atelier pratique au cours duquel est évaluée, individuellement, la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés au cours des cycles de formation.

**Contenus évalués**

**Épreuves pratiques portant sur :**

- La mise en œuvre des matériels d'interventions diverses

**Critères de validation**

Évaluations certificatives pour l'obtention du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier.

**Épreuves pratiques :**

Pour valider l'épreuve pratique du module protection des personnes, des biens et de l'environnement, le JSP/JMP doit obtenir une mention "apte" à l'atelier.

**JSP4 – Évaluation du module activités physiques et sportives**  
**Évaluation certificative**

**Pré-requis**

Etre âgé de seize ans dans l'année civile d'organisation des épreuves et de dix-huit ans au plus (conformément à l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier du 3 décembre 2021 – Art.5)

Avoir suivi la totalité de la formation de JSP/JMP

**Caractéristiques de l'évaluation**

**Épreuves sportives :**

- Une épreuve aquatique de sauvetage individuelle
- Une épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
- Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire
- Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

**Contenus évalués**

Néant

**Critères de validation**

Évaluations certificatives pour l'obtention du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier.

**Épreuves sportives :**

- Pour valider les épreuves sportives, le JSP/JMP doit obtenir au minimum 3 A et 1 B dans la cotation des épreuves précisée dans le référentiel technique des épreuves physiques.

## **Organisation des évaluations certificatives - cycle JSP4**

Les évaluations de fin de cycle 4, certificatives, sont réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou de l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille et constituent les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier.

### **a) Module prompt secours**

Le module prompt secours fait l'objet d'évaluations sommatives à visée certificative réalisées lors de mises en situation pratiques au cours de la formation.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques du module de formation prompt secours.

### **b) Module incendie**

#### **Épreuves pratiques**

1<sup>er</sup> atelier : mise en situation pratique basée sur la mise en œuvre de l'ARICO.

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP/JMP sont répartis en binôme. Chaque JSP/JMP tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

Sur une mise en situation pratique, le chef d'agrès donne la mission au binôme de procéder, sans visibilité, à la reconnaissance d'un local.

Un dispositif permettant d'évaluer la réalisation complète et correcte de la reconnaissance peut être mis en place (objet à ramener par le binôme, point de passage obligatoire dans le parcours, ...)

La durée de l'engagement ne doit pas excéder 20 minutes.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques relatives aux règles d'emploi de l'EPI et d'engagement sous ARICO.

Pour être déclaré "apte" et valider l'épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

2<sup>ème</sup> atelier : mise en situation pratique basée sur la mise en œuvre du LSPCC avec ou sans l'emploi d'une échelle à mains

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP/JMP sont répartis en binôme. Chaque JSP/JMP tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

La manœuvre porte sur l'un des trois thèmes suivants :

- Sauvetage ou mise en sécurité d'une personne par l'extérieur ;
- Sauvetage en excavation ;
- Protection contre les chutes.

La manœuvre tirée au sort sera identique à tous les binômes pour chacun des trois thèmes précités.

Sur une mise en situation pratique, le chef d'agrès donne la mission au binôme soit de procéder au sauvetage d'une victime, soit de mettre en œuvre un dispositif de protection contre les chutes pour réaliser une progression horizontale. Pour les manœuvres, le chef d'agrès peut demander l'utilisation d'une échelle à mains.

Un mannequin tient lieu de victime. Les mises en situation pratiques sont sécurisées conformément aux règles de sécurité édictées dans le référentiel national de formation.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des connaissances théoriques relatives aux principes fondamentaux liés à la mise en œuvre du LSPCC et à l'utilisation d'une échelle.

Pour être déclaré "apte" et valider l'épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la ou les grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

3<sup>ème</sup> atelier : mise en situation pratique basée sur une manœuvre incendie

Au cours de cette épreuve certificative, un évaluateur prend le rôle de chef d'agrès. Les JSP/JMP sont répartis en binôme. L'épreuve met en œuvre simultanément deux binômes: un BAT et un BAL.

Chaque JSP/JMP tire au sort son binôme (BAT ou BAL) et tire au sort son rôle au sein du binôme (chef ou équipier).

Sur une mise en situation pratique, le chef d'agrès donne la mission aux binômes d'établir les moyens hydrauliques correspondants à une situation opérationnelle définie par le jury. Les établissements peuvent se dérouler en étage, en sous-sol, par l'extérieur, par les communications existantes...

Les manœuvres sont réalisées en eau, en utilisant les matériels de base des binômes et conformément aux procédures opérationnelles définies par le guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction » ou le règlement opérationnel du SIS.

Sous forme de questions/réponses, les évaluateurs vérifient également, durant l'évaluation, les connaissances théoriques des JSP/JMP sur les règles relatives aux établissements.

Pour être déclaré "apte" et valider l'épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

### **c) Module protection des personnes, des biens et de l'environnement**

**Épreuve pratique** : atelier sur les matériels d'interventions diverses

Il est demandé aux JSP/JMP, individuellement, de mettre en œuvre un des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement, tiré au sort, abordés au cours du parcours de formation de JSP/JMP.

Pour être déclaré "apte" et valider son épreuve, aucune case grisée de la colonne "Non acquis" ne doit être cochée sur la grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes.

### **d) Module activités physiques et sportives**

L'ensemble des épreuves devra, dans leur phase d'apprentissage comme au cours des évaluations, être réalisé le plus rapidement possible dans le respect des conditions préventives des accidents liés aux activités physiques. Les JSP/JMP comme les encadrants devront prendre en compte l'importance des attitudes et comportements qui favorisent l'apprentissage et la réalisation des performances souhaitées dans le respect du bien-être de l'adolescent.

Pour être déclaré "apte" et valider le module activités physiques et sportives, le JSP/JMP doit obtenir au minimum 3 A et 1 B sur les épreuves et respecter tous les critères de validation définis dans le règlement technique des épreuves physiques.

### **Épreuve aquatique de sauvegarde individuelle**

Basée sur une épreuve de nage, préférentiellement en piscine, il est demandé aux JSP/JMP de nager une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout JSP/JMP, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable d'assurer sa propre sécurité et de se sortir seul du milieu aquatique (lac, piscine, canal...) dans lequel il serait tombé accidentellement.

### **Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier**

Cette épreuve est basée sur la réalisation, en courant, du parcours sportif du sapeur-pompier en respectant les caractéristiques techniques propres à chaque catégorie (cadets, cadettes, juniors homme et juniors femmes).

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout JSP/JMP, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable physiquement de reproduire, sur un parcours de motricité, des actions que tout sapeur-pompier peut retrouver en opération : sauter, ramper, passer un obstacle, garder l'équilibre, tirer un dévidoir, etc.

### **Épreuve d'endurance cardio-respiratoire**

Basée sur une épreuve de course à pied, il est demandé aux JSP/JMP de courir, sans s'arrêter, pendant une durée de 12 minutes.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout JSP/JMP, au terme de ses 4 cycles de formation, est capable de gérer son allure de course à pied, lui permettant de couvrir une distance minimale dans un temps donné.

### **Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs**

Cette épreuve est basée sur un grimper de corde.

L'épreuve de corde peut être remplacée par une épreuve de tractions dynamiques en supination.

L'objectif de cette épreuve est de s'assurer que tout JSP/JMP, au terme de ses 4 cycles de formation, possède une force musculaire suffisante dans les bras pour se sortir d'une situation difficile en opération. À ce titre, les gestes sont réalisés le plus rapidement possible sous réserve du respect des postures, attitudes et comportements préventifs des risques liés aux activités physiques.



# Règlement technique des épreuves physiques

## Épreuve aquatique de sauvegarde individuelle

- *Tenue*  
Tenue de bain (conforme au règlement de l'enceinte sportive dans laquelle se déroule l'épreuve)
- *Enceinte sportive ou structure*  
Piscine, bassin ou plan d'eau naturel sécurisé où le départ plongé ou sauté est réalisable
- *Début de l'épreuve*  
Sur le bord, départ plongé ou sauté
- *Distance à parcourir*  
50 mètres
- *Technique*  
Tout type de nage. Le JSP/JMP peut changer de technique de nage autant de fois qu'il le souhaite sur la distance des 50 mètres.

### *Fin de l'épreuve*

À la fin des 50 mètres, le JSP/JMP touche le mur d'arrivée avec n'importe quelle partie de son corps, avant de sortir de l'eau. Le JSP/JMP sort de l'eau sans utiliser d'équipement (échelle, marche...).

Dans un bassin de piscine de 25 mètres, le JSP/JMP touche le mur du virage avec n'importe quelle partie de son corps avant de repartir pour enchaîner les derniers 25 mètres.

- *Critères d'évaluation*  
Cette épreuve est évaluée par les lettres A ou B.  
Les barèmes des épreuves sont joints en annexe. Ils sont fixés selon le sexe du candidat.
- *Chronométrie*  
Déclenchement du chronomètre au moment du départ (plongé ou sauté)  
Arrêt du chronomètre lorsque le JSP/JMP est sorti de l'eau.
- **Recommandation(s) de sécurité**  
**L'encadrement doit porter une attention particulière au(x) JSP/JMP qui pense(nt) savoir nager. La surveillance du bassin doit être conforme aux exigences du chef d'établissement d'accueil rédigées dans une convention d'accès au site ou à défaut à la réglementation en vigueur.**

## Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier

- *Tenue*  
Tenue de sport
- *Enceinte sportive ou structure*  
Aire de parcours sportif du sapeur-pompier (PSSP)
- *Début de l'épreuve*  
A l'initiative du JSP/JMP
- *Technique*  
Réalisation du PSSP en respectant les caractéristiques techniques propres à chaque catégorie (cadets, cadettes, juniors hommes et juniors femmes), conformément aux règlements en vigueur.  
Le JSP/JMP lancera au maximum 6 commandes. A l'issue des 6 lancers, il poursuit l'épreuve même si les commandes ne sont pas passées au travers du cadre.
- *Fin de l'épreuve*  
Après le passage de la ligne d'arrivée par le JSP/JMP
- *Critères d'évaluation*  
Cette épreuve est évaluée par les lettres A ou B.  
Les barèmes des épreuves sont joints en annexe. Ils sont fixés selon le sexe du candidat.
- *Chronométrie*  
Déclenchement du chronomètre au moment du départ (à l'initiative du JSP/JMP)  
Arrêt du chronomètre lorsque le JSP/JMP franchit la ligne d'arrivée.
- *Remarques diverses*  
Cette épreuve peut être évaluée et validée en prenant en compte la participation du JSP/JMP aux

épreuves du PSSP lors du challenge de la qualité départemental, dans la mesure où ce dernier respecte les critères de validation.

- **Recommandation(s) de sécurité**  
**Au cours de leur formation, les JSP/JMP doivent être sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de gestes et postures, notamment concernant le port de charge (sac du PSSP).**

### Épreuve d'endurance cardio-respiratoire

- *Tenue*  
Tenue de course à pied
- *Enceinte sportive ou structure*  
Piste d'athlétisme, terrain plat de pleine nature...
- *Début de l'épreuve*  
Au signal de départ
- *Technique*  
Course à pied avec un rythme régulé individuellement par chaque JSP/JMP
- *Fin de l'épreuve*  
Au bout de 12 minutes
- *Critères d'évaluation*  
Courrier 12 minutes sans s'arrêter  
Cette épreuve est évaluée par les lettres A ou B.  
Les barèmes des épreuves sont joints en annexe. Ils sont fixés selon le sexe du candidat.
- *Chronométrie*  
Temps de 12 minutes de course
- **Recommandations de sécurité**  
**Néant**

### Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs

- *Tenue*  
Tenue de sport
- *Enceinte sportive ou structure*  
Portique de cordes ou barre de tractions
- *Début de l'épreuve*  
À l'initiative du JSP/JMP
- *Technique*
  - Cordes  
Départ debout, grimper de corde de 5 mètres bras seuls ou bras et jambes simultanément.  
La distance réalisée sera mesurée à partir du sol.
  - Tractions  
Les tractions sont réalisées en supination avec une descente totale bras tendus entre chaque traction.  
En position haute, le menton doit obligatoirement être au-dessus de la barre de traction.
- *Fin de l'épreuve*
  - Cordes : Au touché de la marque des 5 mètres sur la corde ;
  - Tractions : Une fois le nombre maximal de traction réalisé.
- *Critères d'évaluation*  
Cette épreuve est évaluée par les lettres A ou B.  
Les barèmes des épreuves sont joints en annexe. Ils sont fixés selon le sexe du candidat.
- *Chronométrie*  
Aucune notion de chronométrage
- *Remarques diverses*  
Cette épreuve peut être évaluée et validée en prenant en compte la participation du JSP/JMP aux

épreuves de la corde lors du challenge de la qualité départemental, dans la mesure où ce dernier respecte les critères de validation.

- **Recommandations de sécurité**  
**Un dispositif de sécurité adapté doit être prévu et positionné au pied de la corde ou en dessous de la barre de traction (ex : matelas de chute).**  
**L'encadrement doit porter une attention particulière au(x) JSP/JMP qui grimpe(nt) ou réalise(nt) des tractions pour assurer une éventuelle parade.**

### Barème des épreuves sportives

HOMMES						
Note	Épreuve aquatique de sauvetage individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs			Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
			Cordes		Tractions	
			5m bras simples	10m bras jambes		
A	≤1'50"	≥2000m	Si le JSP/JMP effectue une montée de corde de 5m entièrement	Si le JSP/JMP effectue deux montées de corde de 5m entièrement	≥5	≤2'10"
B	>1'50" et nage une distance de 50m sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et sort de l'eau par ses propres moyens	<2000m et ≥1600m	Si la hauteur est ≥3m	Si la hauteur est ≥5m	<5 et ≥2	>2'10" et ≤2'30"

FEMMES					
Note	Épreuve aquatique de sauvetage individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs		Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
			Cordes 5m bras simples ou bras jambes	Tractions	
A	≤1'50"	≥2000m	Si la JSP/JMP effectue une montée de corde de 5m entièrement	≥3	≤2'30"
B	>1'50" et nage une distance de 50m sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et sort de l'eau par ses propres moyens	<2000m et ≥1600m	Si la hauteur est ≥3m	<3 et ≥1	>2'30" et ≤2'50"



# Modèle d'attestation de formation

Je soussigné (e) M....., président de l'union départementale de .....(ou responsable de l'association départementale de JSP de.....)

atteste que M , né(e) le

a suivi les modules suivants de la formation de jeune sapeur-pompier/jeune marin-pompier définie par l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier qui s'est déroulée du ..... au.....(date) :

- Module Prévention et secours civique de niveau 1, validé le
- Module Prompt Secours : JSP1 JSP2 JSP3 JSP4
- Module Incendie : JSP1 JSP2 JSP3 JSP4
- Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement : JSP2 JSP3 JSP4
- Module Engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile : JSP1 JSP2 JSP3 JSP4
- Module Activités physiques et sportives : JSP1 JSP2 JSP3 JSP4

Fait à , le

Signature du responsable de l'organisme  
habilité (Prénom, NOM)



# Synoptique de la formation et de l'évaluation du jeune sapeur-pompier / jeune marin-pompier





		CYCLE JSP1	CYCLE JSP2	CYCLE JSP3	CYCLE JSP4	Blocs de compétences du référentiel national d'activités et compétences d'équipier SPV acquis par dispense de formation	Formation(s) complémentaire(s) à suivre à l'engagement SPV (selon engagement différencié)
	Age minimum	11 ans			16 ans dans l'année civile de passage du brevet Maximum 18 ans		
	Unité de valeur						
<b>Module prompt secours</b>	Prompt secours	Prévention et Secours Civique de niveau 1 (fiche JSP1 - PSC 1)	Protection et prise en charge d'une détresse vitale (fiche JSP2 - PS - A1)	Les bilans, détresses vitales et autres atteintes (fiche JSP3 - PS - A1)	Prompt secours (fiche JSP4 - PS - A1)	b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours du module transverse	4. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes 5. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier
<b>Module incendie</b>	Protection individuelle et collective	Les équipements de protection individuelle (fiche JSP1 - INC - A1) La protection respiratoire (fiche JSP1 - INC - A2)	Les contraintes liées à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant et la préparation à l'engagement (fiche JSP2 - INC - A1)	L'explosimétrie et la coupure des fluides (fiche JSP3 - INC - A1) L'engagement sous ARI (fiche JSP3 - INC - A2) Les systèmes d'information et de communication (fiche JSP3 - INC - A3)	Rôle de l'équipier au sein d'un binôme de reconnaissance (fiche JSP4 - INC - A1) Les différents types de risques et actions adaptées (fiche JSP4 - INC - A2) Préservation des traces et indices (fiche JSP4 - INC - A3) Notions de prévention appliquée à l'opération (fiche JSP4 - INC - A4) La mise en œuvre de l'ARI (fiche JSP4 - INC - A5)	1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité à l'exception des <u>moyens élévateurs aériens</u> 2. Sécuriser la zone d'intervention 3. Eteindre un incendie	Capacités et modalités d'utilisation des moyens élévateurs aériens du bloc de compétences 1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité Evoluer avec aisance sur une échelle aérienne du bloc de compétences 2. Eteindre un incendie
	Sauvetages et mises en sécurité	Le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (fiche JSP1 - INC - B1) Les échelles à main (fiche JSP1 - INC - B2)	Le lot de sauvetage et de protection contre les chutes (fiche JSP2 - INC - B1) Les échelles à coulisses (fiche JSP2 - INC - B2)	Le lot de sauvetage et protection contre les chutes (fiche JSP3 - INC - B1) L'échelle à crochet (fiche JSP3 - INC - B2)	Les techniques de sauvetage et de mise en sécurité (fiche JSP4 - INC - B1) Les techniques de sauvetage de sauveteur (fiche JSP4 - INC - B2)		
	Alimentation, établissements, extinction	Les matériels de lutte contre l'incendie (fiche JSP1 - INC - C1) Les principes de la défense extérieure contre l'incendie (fiche JSP1 - INC - C2) La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie (fiche JSP1 - INC - C3)	La combustion (fiche JSP2 - INC - C1) Les modes de propagation (fiche JSP2 - INC - C2) Le comportement et la réaction au feu des matériaux (fiche JSP2 - INC - C3) Les classes de feu et les différents agents extincteurs (fiche JSP2 - INC - C4) Les procédés d'extinction (fiche JSP2 - INC - C5) Les établissements (fiche JSP2 - INC - C6)	Notions élémentaires d'hydraulique (fiche JSP3 - INC - C1) Les points d'eau incendie (fiche JSP3 - INC - C2) Les établissements (fiche JSP3 - INC - C3) Les moyens facilitant l'action des secours (fiche JSP3 - INC - C4)	Les phénomènes thermiques et les techniques d'intervention (fiche JSP4 - INC - C1) L'utilisation des lances (fiche JSP4 - INC - C2) Etablissements spécifiques (fiche JSP4 - INC - C3) Techniques d'autoprotection (fiche JSP4 - INC - C4)		
<b>Module protection des personnes des biens et de l'environnement</b>	Interventions diverses		Les matériels d'épuisement et d'assèchement (fiche JSP2 - PPBE - A1) Les matériels électriques et d'éclairage (fiche JSP2 - PPBE - A2)	Matériels d'épuisement et d'assèchement (fiche JSP3 - PPBE - A1)	Le matériel de protection des biens (fiche JSP4 - PPBE - A1) Intervention sur les ascenseurs (fiche JSP4 - PPBE - A2)	6. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement à l'exception des <u>matériels de forçement, d'élagage, de tronçonnage et de découpe</u>	Capacités et modalités d'utilisation des matériels de forçement, d'élagage, de tronçonnage et de découpe du bloc de compétences 6. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement
	Interventions animalières				La capture d'animaux (fiche JSP4 - PPBE - B1) La neutralisation d'hyménoptères (fiche JSP4 - PPBE - B2)	7. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	
<b>Module engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile</b>	L'engagement citoyen et le réseau associatif	Les valeurs et l'éthique des JSP (fiche JSP1 - SC - A1) Le réseau associatif fédéral (fiche JSP1 - SC - A2) Le rôle du réseau associatif et ses valeurs (fiche JSP1 - SC - A3) L'engagement citoyen (fiche JSP1 - SC - A4) Les protocoles et cérémonies (fiche JSP1 - SC - A5)			Les valeurs et l'éthique des sapeurs-pompiers (fiche JSP4 - SC - A1)	a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS) du module transverse à l'exception de la <u>compétence</u> "contribuer au bien vivre ensemble" dans son engagement citoyen	Compétence Contribuer au "bien vivre ensemble" dans son engagement citoyen du bloc a) du module transverse A. S'impliquer dans son activité du bloc de compétences transversales
	La prévention des risques et la sécurité	Information préventive aux comportements qui sauvent (fiche JSP1 - SC - B1)	Les risques d'incendie et les risques liés aux accidents de la vie courante (fiche JSP2 - SC - A1)	Les risques majeurs et l'information de la population (fiche JSP3 - SC - A1)		c) S'adapter à son environnement du module transverse	
	Organisation et missions du SIS	Les grades (fiche JSP1 - SC - C1)	Les statuts des sapeurs-pompiers (fiche JSP2 - SC - B1) Les engins d'incendie et de secours (fiche JSP2 - SC - B2)	L'organisation et les missions du SIS (fiche JSP3 - SC - B1)	L'intégration en centre d'incendie et de secours (fiche JSP4 - SC - B1) La gestion du stress (fiche JSP4 - SC - B2)	B. Agir au sein du collectif du bloc de compétences transversales C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels du bloc de compétences transversales	
<b>Module activités physiques et sportives</b>	Activités physiques et sportives	La préparation physique (fiche JSP1 - APS - A1) Les objectifs de l'activité physique chez les sapeurs-pompiers (fiche JSP1 - APS - A2)	La préparation physique (fiche JSP2 - APS - A1)	La préparation physique (fiche JSP3 - APS - A1) L'hygiène de vie (fiche JSP3 - APS - A2)	Les indicateurs de la condition physique (fiche JSP4 - APS - A1) La préparation physique aux épreuves du brevet de JSP (fiche JSP4 - APS - A2)		
<b>Évaluations</b>		<b>Évaluations formatives</b>  <b>Module PSC 1:</b> participer à toutes les phases de la formation, réaliser ou faire réaliser tous les getes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique, participer une fois au moins comme sauveteur, à une activité d'application.  <b>Module Incendie:</b> une ou plusieurs évaluation(s) écrite(s) et/ou orale(s) (modalités d'évaluation définies par le responsable de la section JSP)  <b>Module Engagement citoyen - acteurs de la sécurité civile:</b> une ou plusieurs évaluation(s) écrite(s) et/ou orale(s) (modalités d'évaluation définies par le responsable de la section JSP)	<b>Évaluations formatives</b>  <b>Module Prompt secours:</b> néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place  <b>Module Incendie:</b> une épreuve écrite sous forme d'un QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1 et JSP2 une épreuve pratique portant sur la procédure d'équipement au port de l'ARICO une épreuve pratique portant sur la procédure opérationnelle de protection contre les chutes une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à coulisse une épreuve pratique portant sur les établissements  <b>Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement :</b> une épreuve écrite sous forme de QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2 une épreuve portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement	<b>Évaluations formatives</b>  <b>Module Prompt secours:</b> néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place  <b>Module Incendie:</b> une épreuve écrite sous forme de QROC sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1, JSP2 et JSP3 une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'ARICO une épreuve pratique portant sur les procédures opérationnelles du LSPCC une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à crochets une épreuve pratique portant sur les établissements  <b>Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement :</b> une épreuve écrite sous forme de QROC portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2 et JSP3 une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés en JSP2 et JSP3	<b>Évaluations certificatives</b> réalisées et organisées sous la responsabilité du directeur départemental des services d'incendie et de secours ou du général commandant la BSPP ou de l'amiral commandant le BMPM (brevet JSP/JMP)  <b>Module Prompt secours:</b> Néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place  <b>Module Incendie:</b> une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'ARICO une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des échelles et du LSPCC une épreuve pratique sur les établissements en binôme et l'utilisation des lances  <b>Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement :</b> une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés en JSP2, JSP3 et JSP4  <b>Module Activités physiques et sportives:</b> une épreuve aquatique de sauvetage individuelle une épreuve spécifique de parcours sportif du sapeur-pompier une épreuve d'endurance cardio-respiratoire une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs	18 ans + Brevet de JSP + module complémentaire = SSIAP 1 (Article 4 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur)	



# Modèle de diplôme du brevet national de jeune sapeur-pompier / jeune marin-pompier

Pour l'édition du diplôme du brevet national de jeune marin-pompier :

- Les références aux jeunes sapeurs-pompiers sont remplacées par les références aux jeunes marins-pompiers ;
- Les références au directeur départemental des services d'incendie et de secours sont remplacées par les références à l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille.



## **BREVET NATIONAL DE JEUNE SAPEUR-POMPIER**

Vu le décret N°2021-1569 du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin pompier,  
Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 relatif à la formation et au brevet national de jeune sapeur-pompier et de jeune marin-pompier,  
Vu le procès-verbal du jury en date du....., le directeur départemental des services d'incendie et de secours de  
.....certifie que M. Mme ....., né(e) le .....a validé les épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier et lui  
délivre le présent diplôme.

Fait à....., le.....

**Le directeur départemental des services  
d'incendie et de secours de**

**SDIS... – BNJSP – 20XX - N°XY**



# Livret de suivi individuel du parcours de formation

# LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL DU PARCOURS DE FORMATION

## DE JEUNE SAPEUR-POMPIER



Nom et prénom du JSP : \_\_\_\_\_

Section : \_\_\_\_\_

Version : septembre 2022





# LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL DU PARCOURS DE FORMATION DE JEUNE SAPEUR-POMPIER



## Objectif principal :

Centraliser l'ensemble des informations relatives au parcours de formation du jeune sapeur-pompier.

## Comment s'en servir :

Dès son intégration, le JSP reçoit ce livret individuel de suivi du cursus de formation de jeune sapeur-pompier. Ce livret suit le JSP depuis son intégration jusqu'à la fin de son parcours de formation en qualité de JSP.

Propriété de la section de JSP, le responsable de la section renseigne les informations relatives au JSP et à son cursus de formation (attitude du JSP, équipe pédagogique d'encadrement par cycle de formation).

A partir du cycle de formation JSP2, le jeune sapeur-pompier présente, à ses formateurs, son livret de suivi individuel à chacune de ses évaluations formatives.

Les formateurs se servent de ce livret pour évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et aptitudes du JSP en remplissant les grilles de suivi correspondantes.

Le responsable de section peut ainsi suivre l'évolution du JSP tout au long de son parcours et l'accompagner dans l'acquisition des connaissances et aptitudes, en adaptant le parcours de formation, en fonction des connaissances acquises, en voie d'acquisition ou non acquises par le JSP.

Une fois son parcours de formation terminé, le livret de suivi individuel est remis au jeune sapeur-pompier. Dans le cas d'un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, le JSP présentera son livret de suivi individuel à la commission de dispense, qui statuera sur les blocs de compétences de la formation d'équipier pouvant être validés.





## **Sommaire :**

- Renseignements administratifs Page 5
- Composition de l'équipe pédagogique et éléments relatifs à l'attitude du JSP – Cycle JSP1 Page 6
- Composition de l'équipe pédagogique et éléments relatifs à l'attitude du JSP – Cycle JSP2 Page 7
- Composition de l'équipe pédagogique et éléments relatifs à l'attitude du JSP – Cycle JSP3 Page 8
- Composition de l'équipe pédagogique et éléments relatifs à l'attitude du JSP – Cycle JSP4 Page 9
- Récapitulatif des différentes évaluations formatives et certificatives Page 10
- Grille de suivi de l'acquisition des modules abordés lors du cycle de formation JSP1 Page 13
- Grilles de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes (ARI, LSPCC et échelles, établissements, protection des personnes, des biens et de l'environnement et Activités physiques et sportives) Page 14
- Acquisition du module prompt secours Page 26
- Commentaires Page 27

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

<b>Renseignements relatifs au JSP</b>	Nom :	Photo
	Prénom :	
	Date de naissance :	
	Téléphone :	
	Mail :	

<b>Renseignements relatifs au(x) tuteur(s) légal(aux)</b>	<b>Représentant légal n°1</b>	<b>Représentant légal n°2</b>
	Qualité : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	Qualité : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :
	Nom :	Nom :
	Prénom :	Prénom :
	Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :	

<b>Renseignements relatifs au parcours de formation du JSP</b>	<b>Années scolaires</b>	<b>Nom de la section d'appartenance</b>	<b>Département</b>	<b>Nom du responsable de la section</b>
	..... / .....			
	..... / .....			
	..... / .....			
	..... / .....			
	..... / .....			
	..... / .....			











## EVALUATIONS FORMATIVES ET CERTIFICATIVES DES CYCLES DE FORMATION JSP1 à JSP4

	CYCLE DE FORMATION JSP1	CYCLE DE FORMATION JSP2	CYCLE DE FORMATION JSP3	CYCLE DE FORMATION JSP4
	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations certificatives</i>
<b>Module Prévention et Secours Civique de niveau 1</b>	Mises en situation pratique	Néant		
<b>Module Prompt secours</b>	Néant	Néant ou mise en situation pratique (évaluation sommative à visée certificative) en fonction de l'organisation mise en place.		
<b>Module Incendie</b>	Une ou plusieurs épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) à l'initiative du responsable de l'organisme habilité	<p>Une épreuve écrite sous forme d'un QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1 et JSP2</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la procédure d'équipement au port de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la procédure opérationnelle de protection contre les chutes</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à coulisses</p> <p>Une épreuve pratique portant sur les établissements</p>	<p>Une épreuve écrite sous forme d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP1, JSP2 et JSP3</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</p> <p>Une épreuve pratique portant sur les procédures opérationnelles du LSPCC</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre d'une échelle à crochets</p> <p>Une épreuve pratique portant sur les établissements</p>	<p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert</p> <p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des échelles et du LSPCC</p> <p>Une épreuve pratique portant sur les établissements en binôme et l'utilisation des lances</p>

## EVALUATIONS FORMATIVES ET CERTIFICATIVES DES CYCLES DE FORMATION JSP1 à JSP4

	CYCLE DE FORMATION JSP1	CYCLE DE FORMATION JSP2	CYCLE DE FORMATION JSP3	CYCLE DE FORMATION JSP4
	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations formatives</i>	<i>Evaluations certificatives</i>
<b>Module Protection des personnes, des biens et de l'environnement</b>	Néant	<p>Une épreuve écrite sous forme d'un QCM portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2</p> <p>Une épreuve portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement</p>	<p>Une épreuve écrite sous forme d'un QROC portant sur l'ensemble des contenus pédagogiques abordés en JSP2 et JSP3</p> <p>Une épreuve portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement abordés en JSP2 et JSP3</p>	<p>Une épreuve pratique portant sur la mise en œuvre des matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement présentés en JSP2, JSP3 et JSP4</p>
<b>Module Engagement citoyen et acteurs de la Sécurité Civile</b>	<p>Une ou plusieurs épreuve(s) écrite(s) et/ou orale(s) à l'initiative du responsable de l'organisme habilité</p>	Néant	Néant	Néant
<b>Module Activités physiques et sportives</b>	Néant	Néant	Néant	<p>Une épreuve aquatique de sauvetage individuelle</p> <p>Une épreuve spécifique de parcours sportif du sapeur-pompier</p> <p>Une épreuve d'endurance cardio-respiratoire</p> <p>Une épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs</p>

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances abordées lors du cycle formation JSP1**

Outil pédagogique à disposition des responsables de sections de jeunes sapeurs-pompiers pour évaluer le niveau de connaissances acquis par le JSP au fur et à mesure du cycle de formation.

Page 13

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes relatives à la mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert**

Outil pédagogique à disposition des formateurs des cycles de formation JSP2, JSP3 et JSP4.

Page 14

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes relatives à la mise en œuvre du lot de sauvetage et de protection contre les chutes**

Outil pédagogique à disposition des formateurs des cycles de formation JSP2, JSP3 et JSP4.

Page 17

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes relatives à la mise en œuvre des échelles à mains**

Outil pédagogique à disposition des formateurs des cycles de formation JSP2, JSP3 et JSP4.

Page 19

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes relatives aux établissements des lances - équipes en binômes**

Outil pédagogique à disposition des formateurs des cycles de formation JSP2, JSP3 et JSP4.

Page 21

### **Grille de suivi de l'acquisition des connaissances et aptitudes relatives aux matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement**

Outil pédagogique à disposition des formateurs des cycles de formation JSP2, J3 et JSP4

Page 23

### **Grille de suivi du module activités physiques et sportives**

Page 25

### **Acquisition du module prompt secours**

Page 26

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES - Cycle de formation JSP1

(Evaluations formatives organisées et réalisées par l'organisme habilité pour la formation des JSP)

Socle de connaissances et aptitudes à acquérir	1 <sup>ère</sup> évaluation			2 <sup>ème</sup> évaluation			3 <sup>ème</sup> évaluation			Observations
	A	EVA	NA	A	EVA	NA	A	EVA	NA	
Les équipements de protection individuelle										
La protection respiratoire										
Le lot de sauvetage et de protection contre les chutes										
Les échelles à main										
Les matériels de lutte contre l'incendie										
Les principes de la défense extérieure contre l'incendie										
La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie										
Les valeurs et l'éthique des JSP										
Le réseau associatif fédéral										
Le rôle du réseau associatif et ses valeurs										
L'engagement citoyen										
Les protocoles et cérémonies										
Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS)										
Les grades										

**A : Acquis**  
**EVA : En Voie d'Acquisition**  
**NA : Non Acquis**

Notifié le :   <i>Signature du jeune sapeur-pompier</i>	Notifié le :   <i>Signature du responsable légal</i>	Notifié le :   <i>Signature du responsable de section</i>
--	---	--

# GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES –Module INCENDIE

## Séquence : mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert

Connaissances et aptitudes à acquérir	CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4	
	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations
Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi										
Principe de fonctionnement et de mise en œuvre de l'ARICO										
Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI										
Les phases d'habillage et de contrôle										
Les rôles et missions (binôme d'exploration, de sécurité, contrôleur,...)										
Les mesures spécifiques avant l'engagement										
Les atmosphères viciées										
Les règles d'emploi et de sécurité des EPI										
Les différentes techniques d'engagement										
Le retour d'engagement										
Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés – progression simple										
L'après engagement										
Le rôle de l'équipier au sein du binôme de reconnaissance										
Les règles de reconnaissance										
La communication au sein du binôme										
Les missions de recherche										

**CYCLE DE FORMATION JSP2**  
(Evaluation formative)

**CYCLE DE FORMATION JSP3**  
(Evaluation formative)

**CYCLE DE FORMATION JSP4**

L'utilisation de la ligne de vie
L'aisance sur un parcours opérationnel
Le respect des consignes du chef d'agrès

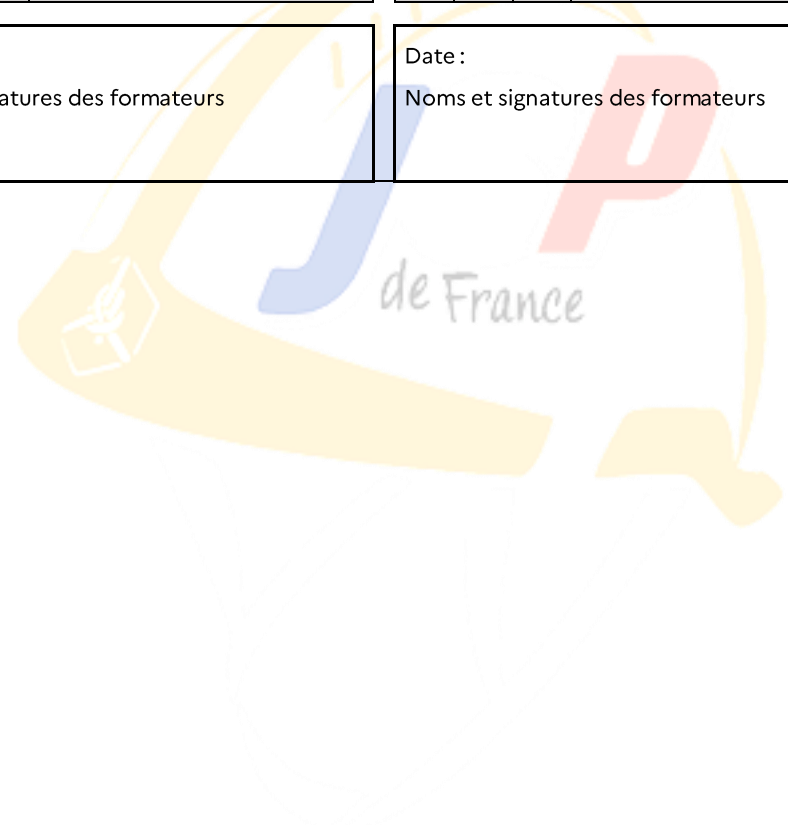



**A : Acquis**  
**EVA : En Voie d'Acquisition**  
**NA : Non Acquis**  
**Case grisée : non évalué dans le cycle**

Date :  
 Noms et signatures des formateurs

Date :  
 Noms et signatures des formateurs

Date :  
 Nom et signature du responsable de section



## PLAN D' ACTIONS RELATIF AU MODULE INCENDIE

Séquence : mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES – Module INCENDIE

### Séquence : mise en œuvre du lot de sauvetage et de protection contre les chutes

CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4		
Connaissances et aptitudes à acquérir	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations
	Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi									
La connaissance du matériel : possibilités et limites d'utilisation										
Les règles de contrôle et d'entretien du LSPCC										
Les points fixes, amarrages et nœuds										
Les règles de base avant engagement										
Les règles de base pendant engagement										
Les règles de base après engagement										
Le respect des règles de sécurité										
La procédure opérationnelle de protection contre les chutes										
Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés										
La procédure opérationnelle de sauvetage ou mise en sécurité par l'extérieur								Rôle du JSP		Rôle du JSP
La procédure opérationnelle de sauvetage en excavation								Rôle du JSP		Rôle du JSP :
Le respect des consignes du chef d'agrès										

<p><b>A : Acquis</b>  <b>EVA : En Voie d'Acquisition</b>  <b>NA : Non Acquis</b>  <b>Case grisée : non évalué dans le cycle</b></p>	<p>Date : Noms et signatures des formateurs</p>	<p>Date : Noms et signatures des formateurs</p>
		<p>Date : Nom et signature du responsable de section</p>



## PLAN D' ACTIONS RELATIF AU MODULE INCENDIE

**Séquence : mise en œuvre du lot de sauvetage et de protection contre les chutes**

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

# GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES – Module INCENDIE

## Séquence : mise en œuvre des échelles à main

Connaissances et aptitudes à acquérir	CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4	
	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations
Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi										
Capacité et modalités d'utilisation de l'échelle à coulisse										
Les manœuvres de base de l'échelle à coulisses										
Capacité et modalités d'utilisation de l'échelle à crochets										
Les manœuvres de base de l'échelle à crochets										
Les règles de sécurité à respecter										
Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés										
Le respect des consignes du chef d'agrès										

<b>A : Acquis</b> <b>EVA : En Voie d'Acquisition</b> <b>NA : Non Acquis</b> <b>Case grisée : non évalué dans le cycle</b>	Date : Noms et signatures des formateurs	Date : Noms et signatures des formateurs	Date : Nom et signature du responsable de section
--	---	---	--

## PLAN D' ACTIONS RELATIF AU MODULE INCENDIE

### Séquence : mise en œuvre des échelles à main

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES – Module INCENDIE

### Séquence : établissements des lances – équipes en binômes

	CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4	
	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations
Utiliser les EPI adaptés										
Les règles d'établissement des tuyaux										
Les précautions d'emploi pour les établissements										
Manœuvre en binôme : ETB1				Rôle du JSP:						Rôle du JSP:
Manœuvre en binôme : ETB2				Rôle du JSP:						Rôle du JSP:
Manœuvre en binôme : ETB3				Rôle du JSP:						Rôle du JSP:
Manœuvre en binôme : ETB4								Rôle du JSP:		Rôle du JSP:
Manœuvre en binôme : ETB5								Rôle du JSP:		Rôle du JSP:
Manœuvre en binôme : ETB6								Rôle du JSP:		Rôle du JSP:
Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés										
La communication au sein du binôme										
Utilisation des lances : les différents jets de lance										
Utilisation des lances : les techniques d'extinction										
Le respect des consignes du chef d'agrès										
<b>A : Acquis</b> <b>EVA : En Voie d'Acquisition</b> <b>NA : Non Acquis</b> <b>Case grisée : non évalué dans le cycle</b>	Date : Noms et signatures des formateurs				Date : Noms et signatures des formateurs				Date : Nom et signature du responsable de section	

**PLAN D' ACTIONS RELATIF AU MODULE INCENDIE**  
**Séquence : établissements des lances – équipes en binômes**

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES ET APTITUDES - Module PPBE

### Séquence : les matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Connaissances et aptitudes à acquérir	CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4		
	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations	
Utiliser les EPI adaptés											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement et d'assèchement manuels											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement et d'assèchement électriques											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels électriques (groupe électrogène)											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement et d'assèchement thermiques											
Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement et d'assèchement hydrauliques											
Les bâches et techniques de bâchage											
Les matériels de protection de biens (lots de protection)											
Les matériels de capture et de neutralisation											
				Date : Noms et signatures des formateurs					Date : Noms et signatures des formateurs		
									Date : Nom et signature du responsable de section		

**A : Acquis**  
**EVA : En Voie d'Acquisition**  
**NA : Non Acquis**  
**Case grisée : non évalué dans le cycle**

**PLAN D' ACTIONS RELATIF AU MODULE PPBE**  
**Séquence : les matériels de protection des personnes, des biens et de l'environnement**

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

## GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DU MODULE ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Socles de compétences	1 <sup>ère</sup> évaluation			2 <sup>ème</sup> évaluation			3 <sup>ème</sup> évaluation			Observations
	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	
<b>Cycle 1</b>										
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle										
Épreuve spécifique du PSSP										
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire										
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs										
<b>Cycle 2</b>										
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle										
Épreuve spécifique du PSSP										
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire										
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs										
<b>Cycle 3</b>										
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle										
Épreuve spécifique du PSSP										
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire										
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs										
<b>Cycle 4</b>										
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle										
Épreuve spécifique du PSSP										
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire										
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs										
Notifié le :			Notifié le :			Notifié le :				
<i>Signature du jeune sapeur-pompier</i>			<i>Signature du responsable légal</i>			<i>Signature du responsable de section</i>				



## ACQUISITION DU MODULE PROMPT SECOURS

Validation du module Prompt Secours le :

(jj / mm / aaaa)

Composition de l'équipe d'encadrement :

Noms et prénoms

Signatures



Noms et prénoms	Signatures

Lors de son engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, l'acquisition de l'ensemble des connaissances et aptitudes déclinées dans le module Prompt Secours de la formation de JSP permet au Jeune Sapeur-Pompier devenu Sapeur-Pompier Volontaire, de valider le bloc de compétences d'Equipier Prompt Secours de la formation d'équipier SPV par la procédure de dispense de formation mise en place par le SIS.

# COMMENTAIRES



# RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION

## ► jeune sapeur pompier et jeune marin-pompier

Ces référentiels ne sont pas diffusés sous forme papier.  
Les documents réactualisés sont consultables sur le site du ministère.

Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

**La version électronique des documents est en ligne à l'adresse :**

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-jeunes-sapeurs-pompiers-JSP-et-jeunes-marins-pompiers-JMP>

Ce document est un produit réalisé  
par le bureau en charge de la doctrine  
de la formation et des équipements avec  
le concours d'un groupe de travail national.

Ministère de l'Intérieur et des outre-mer



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

Direction des sapeurs-pompiers  
Sous-direction de la doctrine  
et des ressources humaines  
Bureau de la doctrine, de la formation  
et des équipements

Place Beauvau 75008 PARIS Cedex 08



**dgscgc-bdfe**  
**@interieur.gouv.fr**